



OFFICE  
DE CONSULTATION PUBLIQUE  
DE MONTRÉAL

# *Plan de redéveloppement du secteur Namur / Jean- Talon Ouest*

Rencontre du comité  
de suivi  
20 octobre 2009



OFFICE  
DE CONSULTATION PUBLIQUE  
DE MONTRÉAL

## Le mandat de l'OCPM

---

- Un mandat de consultation publique dans le cadre d'une démarche participative menée par l'arrondissement en vue de l'élaboration d'une vision du développement du site
- Donné par le comité exécutif de la Ville
- Un rapport public
- Remis au Maire de Montréal et de l'arrondissement de CDN/NDG



## Les objectifs poursuivis

- Discuter et bonifier, le cas échéant, les principes directeurs d'aménagement proposés par l'arrondissement
- En tenant compte:
  - Des caractéristiques du secteur et des besoins
  - Des objectifs et contraintes de l'arrondissement
  - Des gains potentiels pour le quartier liés à la revitalisation du site à court, moyen et long termes
  - Des caractéristiques de viabilité des projets



OFFICE  
DE CONSULTATION PUBLIQUE  
DE MONTRÉAL

## Le rôle de l'OCPM

---

- Analyse des enjeux
- Rapprochement des publics
- Encadrement du processus de discussion des principes directeurs d'aménagement
- Recherche de l'optimal
  - Gains pour le quartier
  - Viabilité des projets



OFFICE  
DE CONSULTATION PUBLIQUE  
DE MONTRÉAL

## Le rapport de l'OCPM

---

- Analyse des consensus, convergences et divergences qui se dégagent de la pré-consultation et de la consultation publique
- Retour sur les principes directeurs d'aménagement proposés par l'arrondissement



## La démarche

---

- **Démarrage et état des lieux (20 octobre)**
  - Brosser le contexte du développement du secteur
  - Discussion sur les problèmes et les opportunités
  - Discussion sur les partis pris d'aménagement
- **Publics-cibles (du 26 au 29 octobre)**
  - Comité des résidents de Mountain Sights
  - Résidents des condos Côté ouest (phase 1)
  - Conseil communautaire CDN
  - Secteur Victoria
  - Commerçants



## La démarche (suite)

---

- Convergences / divergences      4 novembre
  - Retour sur les discussions avec les publics-cibles
  - Identification des convergences et divergences
  - Problèmes et opportunités
  
- Forum public      22 novembre
- Mémoires      14 décembre
- Rapport OCPM      Février 2010



## Le comité de suivi : son rôle

---

- Contribuer à l'identification et la réalisation d'activités visant à favoriser la participation à la consultation publique
- S'assurer que les intérêts et préoccupations des parties intéressées sont connus et considérés
- Discuter les conclusions à tirer des résultats de chaque étape de consultation